

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94)**

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

EXPOSE DES MOTIFS

La société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94) est une société d'économie mixte créée en 1984 dont le capital est réparti entre partenaires publics et privés dont le département du Val-de-Marne, la caisse des dépôts et consignations et diverses communes du département. La société a pour objet d'intervenir dans les secteurs de l'aménagement, de la construction et de la gestion de services, ouvrages ou équipements publics ou privés. Dans ce cadre, en tant qu'aménageur public, partenaire des communes, Sadev 94 apporte ses compétences techniques, financières et juridiques dans le cadre des différentes opérations qu'elle développe.

Sadev 94 est administrée par un Conseil d'administration et une assemblée générale composés d'un ou plusieurs représentants pour chaque actionnaire.

Ces désignations se font au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Je vous propose par conséquent de désigner les représentants de la Commune au sein de l'assemblée générale et au sein du Conseil d'administration de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (Sadev 94).

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94)

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.1524-5 et R.1524-2,

vu les statuts de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94), notamment les articles 15 et 28,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 5 avril 2014,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner les deux nouveaux représentants de la Commune, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV 94,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

DELIBERE

(par 35 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les représentants de la Commune à la Sadev 94 :

Assemblée générale :
- Mehdy BELABBAS

Conseil d'administration :
- Romain MARCHAND

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 AVRIL 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 24 AVRIL 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 AVRIL 2014